

**RIANS (83) - Lieu-dit « La Neuve »**  
**PROJET DE SERRE AGRICOLE**

**Avril 2019**

**ANNEXE 9**  
**NOTICE PAYSAGÈRE**



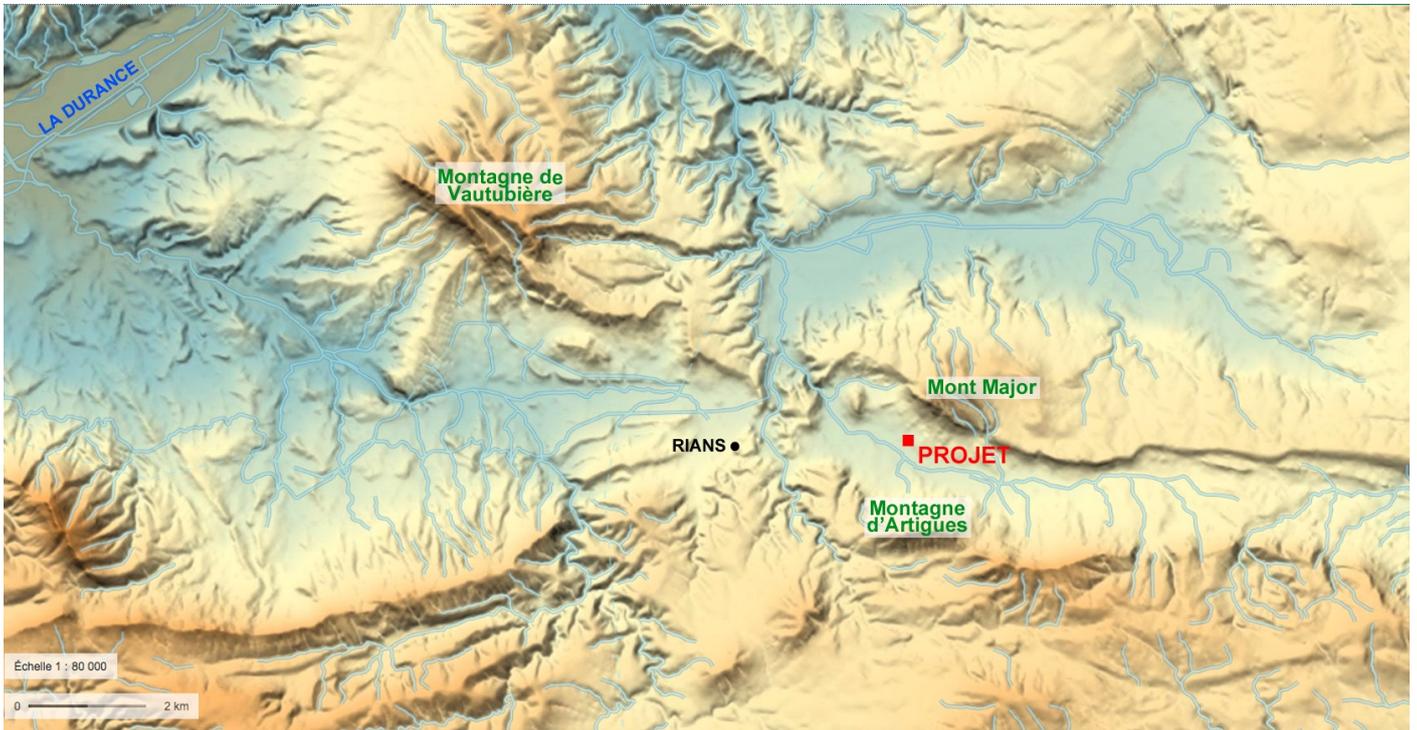
## SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1/ CONTEXTE PAYSAGER GÉNÉRAL .....</b> | <b>3</b>  |
| <b>2/ CONTEXTE PATRIMONIAL.....</b>       | <b>5</b>  |
| <b>3/ CONTEXTE PAYSAGER LOCAL .....</b>   | <b>7</b>  |
| <b>4/ PERCEPTIONS VISUELLES .....</b>     | <b>12</b> |
| <b>5/ IMPACT PAYSAGER.....</b>            | <b>18</b> |

# 1/ CONTEXTE PAYSAGER GÉNÉRAL

Le projet se trouve dans un secteur au relief complexe, composé d'un ensemble désordonné de collines et de vallées.

La commune de Rians est dominée à l'ouest par la Montagne de Vautubière (658 m), et à l'est par la Montagne d'Artigues (632 m) et le Mont Major (493 m) encadrant le ruisseau de La Plaine. C'est dans cette petite vallée agricole que se situe la zone du projet.



Carte du relief (source : [geoportail.fr](http://geoportail.fr))

Le territoire communal se trouve en bordure ouest du département du Var, sur l'entité paysagère intitulée « **Les Collines de Rians** » définie dans l'Atlas des paysages du Var comme suit :

« Des plaines agricoles aux cultures variées. Des collines densément boisées, peu traversées. Un habitat en hameau, claisémé. Des villages aux silhouettes attrayantes.

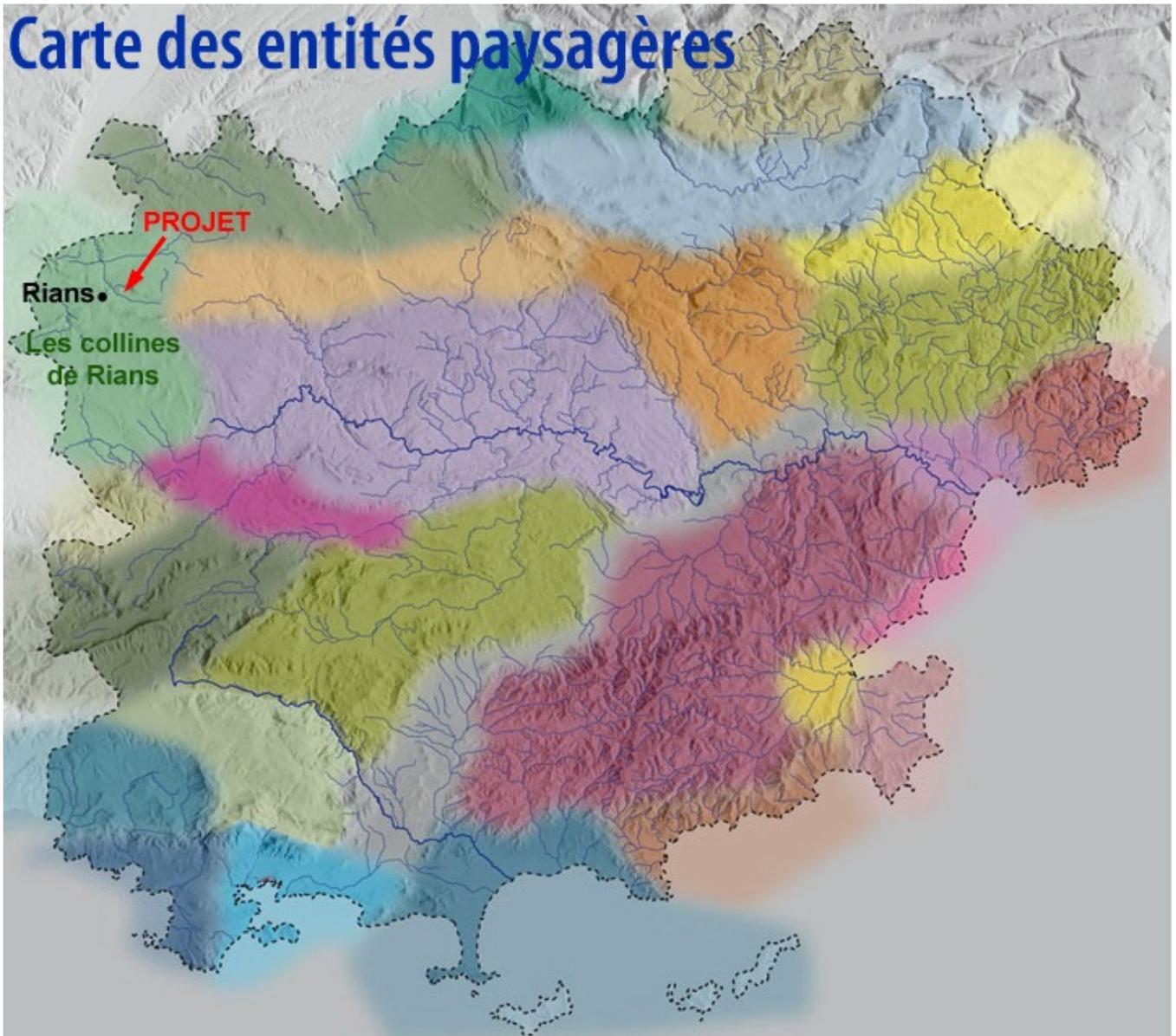
Ambiance et premières impressions : *Contraste fort entre les plaines cultivées et irriguées, et les collines boisées peu pénétrées.*

Relief : *Le relief est très contrasté. Du nord au sud de l'entité, les plaines d'altitudes comprises entre 250 et 350 m alternent avec des collines de 450 à près de 650 m d'altitude.*

Hydrographie : *Les plaines sont parcourues par de nombreux cours d'eau (associés à des ripisylves), alimentés en partie par les sources venant des collines avoisinantes.*

Géologie : *La roche calcaire, à caractère karstique, date essentiellement de l'Ère secondaire, tandis que les dépôts des plaines sont alluvionnaires et plus récents.*

Agriculture et forêt : *On distingue deux grandes situations agricoles. Au sud, la culture est dominée par la vigne ; ailleurs, les grandes cultures occupent la majorité de l'espace agricole.»*

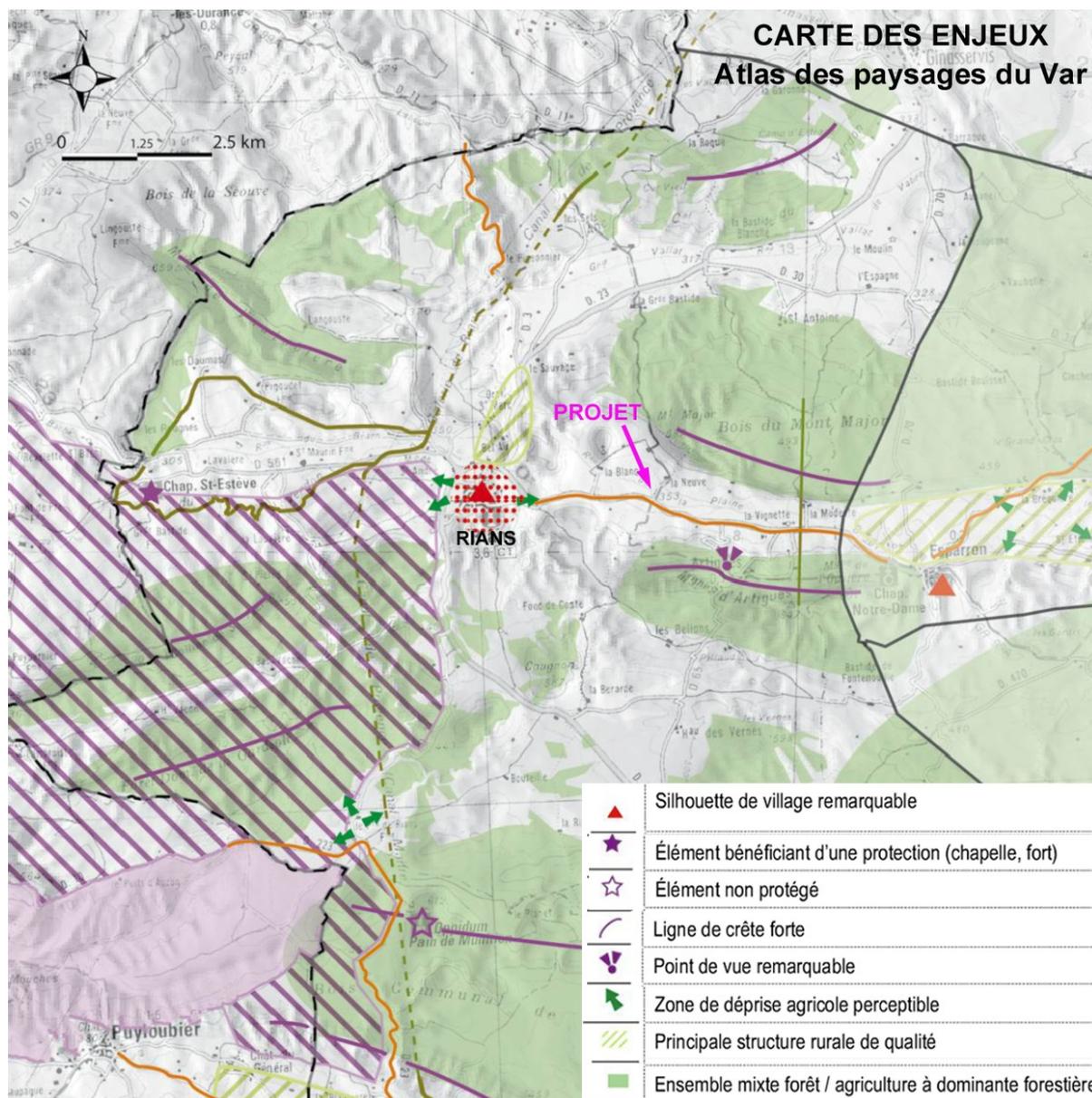


**Carte des entités paysagères du Var (source :<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>)**

Selon l'Atlas des paysages du Var, parmi les évolutions que subit cette entité, on note :

- l'urbanisation qui s'étend sur les versants boisés ;
- les poches agricoles au pied des villages sont économiquement fragiles face aux pressions foncières.

À proximité du projet, les enjeux recensés (cf carte ci-après) concernent essentiellement les collines qui encadrent la vallée et constituent des lignes de crête fortes dans le paysage, ainsi que le point de vue remarquable depuis la Montagne d'Artigues.

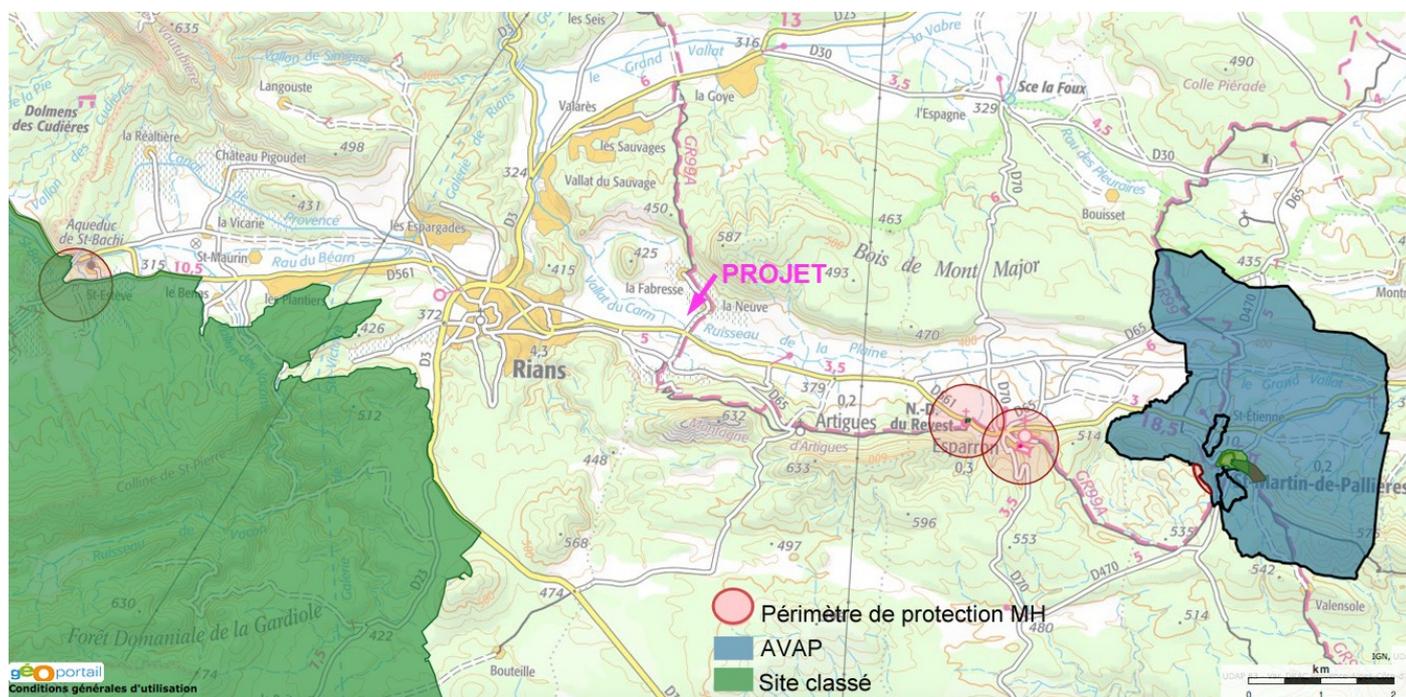


## 2/ CONTEXTE PATRIMONIAL

La zone de projet se trouve en dehors de tout site paysager patrimonial (site inscrit, classé, ZPPAUP, AVAP,...) et en dehors de tout périmètre de protection d'un monument historique (cf carte ci-après).

Les monuments historiques et sites patrimoniaux les plus proches sont listés dans le tableau suivant.

| Dénomination                                      | Type de protection            | Distance au projet |
|---|-------------------------------|--------------------|
| Chapelle Notre-Dame du Revest                     | Monument Historique inscrit   | 4 km               |
| Le site de la chapelle Notre Dame du Revest à     | Site classé                   | 4 km               |
| Château d'Esparron                                | MH partiellement inscrit      | 4,9 km             |
| Le Bois du château de Saint-Martin-des-Pallières  | Site classé                   | 7,5 km             |
| Ensemble formé par le village de Saint-Martin des | Site inscrit                  | 7,5 km             |
| Château et parc                                   | MH partiellement inscrit      | 7,5 km             |
| Eglise paroissiale                                | MH inscrit                    | 7,5 km             |
| Saint-Martin-de-Pallières                         | AVAP (Aire de Valorisation de | 6 km               |
| Chapelle Saint-Estève                             | MH inscrit                    | 8,4 km             |
| Massif du Concors                                 | Site classé                   | 3,7 km             |

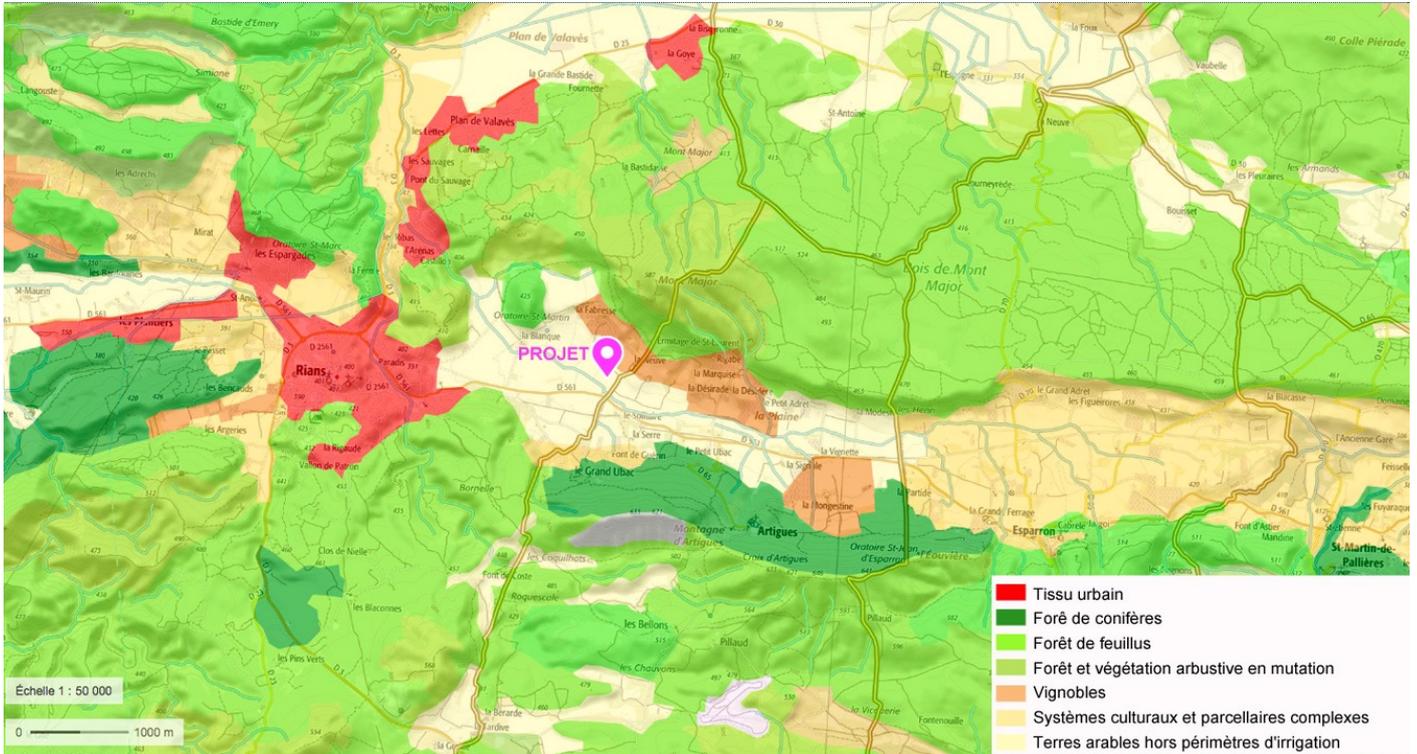


**Cartographie du patrimoine historique et paysager - Source : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>**

Par ailleurs, on note le passage du **GR 99A** en bordure Est de la zone de projet.

### 3/ CONTEXTE PAYSAGER LOCAL

Le projet se localise dans la plaine agricole bordée de collines aux versant boisés. Les parcelles du projet sont recensées comme « terres arables hors périmètre d'irrigation » selon la couverture Corine Land Cover 2018.



Carte de l'occupation du sol Corine Land Cover 2018- source <http://geoportail.gouv.fr>

Dans ce contexte, la plaine plus ou moins large selon les secteurs, est bien délimitée par les collines boisées. Le paysage se compose d'une mosaïque de terres agricoles (céréales, vignes, ...), de bosquets, et d'alignements d'arbres, mosaïque toujours dominée par les versants sombres des reliefs couverts de forêts.

L'habitat, en dehors des centre-bourgs, est peu perceptible dans le paysage car souvent inséré dans un environnement boisé.

Quelques rares bâtiments à vocation agricole sont visibles.



***Illustration du paysage de plaine encadrée par les collines boisées***



***L'habitat est le plus souvent masqué au sein d'un environnement arboré dense***

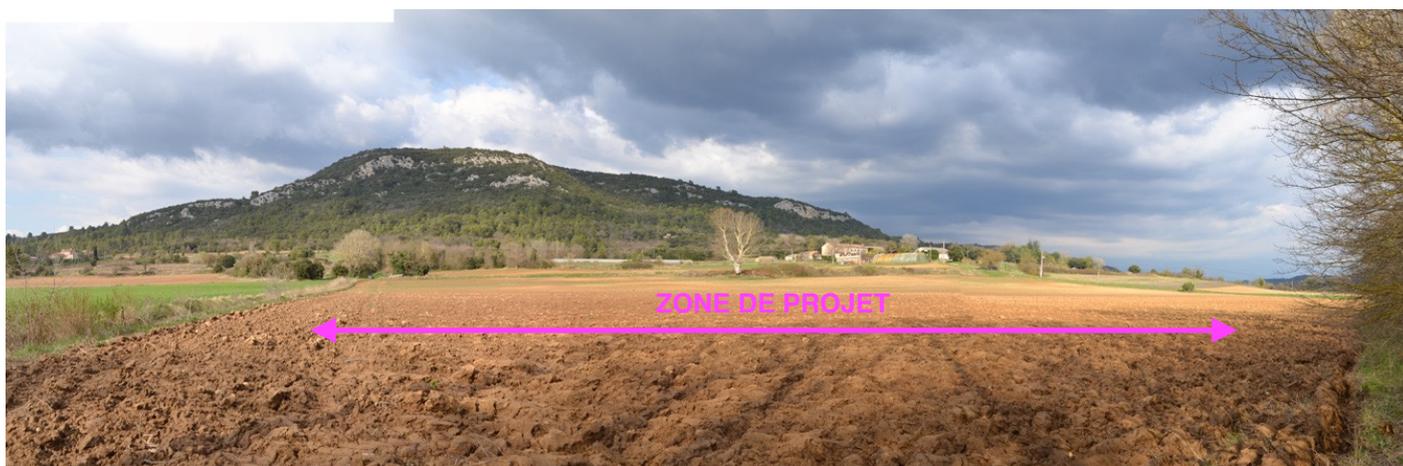


***Quelques rares bâtiments agricoles sont visibles dans le paysage***

Le projet s'intègre dans ce paysage de plaine, le long du Ruisseau de la Plaine bordé d'une petite ripisylve, et à proximité d'équipements agricoles (hangar, serre-tunnel).



***La zone de projet est bien délimitée au sud par le ruisseau de la Plaine et sa frange arborée***



***Au nord, le Mont Major domine la plaine ; au pied de la colline, les bâtiments agricoles se distinguent***



***Installations agricoles présentes à proximité immédiate au nord de la zone de projet***

## 4/ PERCEPTIONS VISUELLES

Depuis la plaine, de nombreux alignements d'arbres et bosquets limitent largement les perceptions sur la serre en projet. Ainsi les principales vues sur le projet se situent à faible distance (<1,5 km), depuis :

- la route D561 (vues 2-3),
- les habitations installées au pied des collines (vues 1-4-5),
- le GR 99A (vues 6-7)



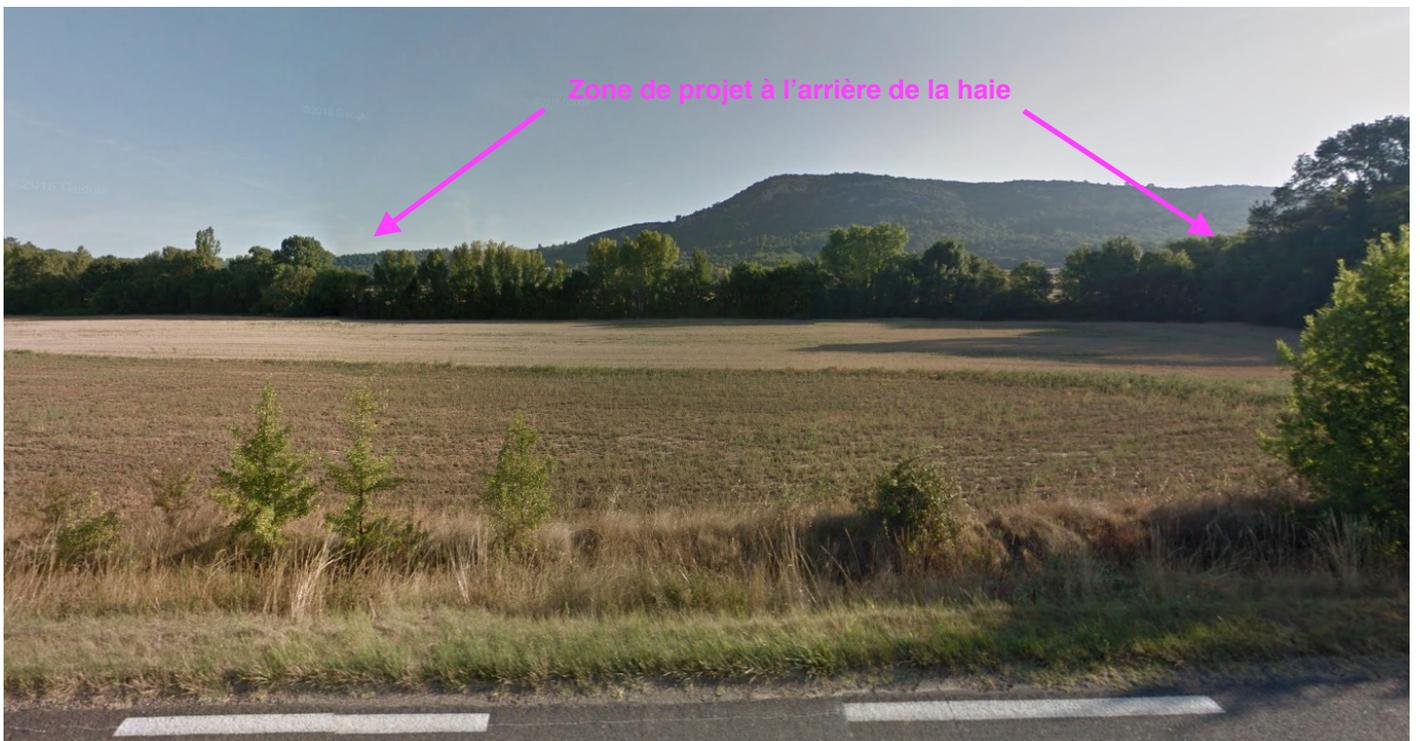
**Localisation des prises de vue rapprochées**



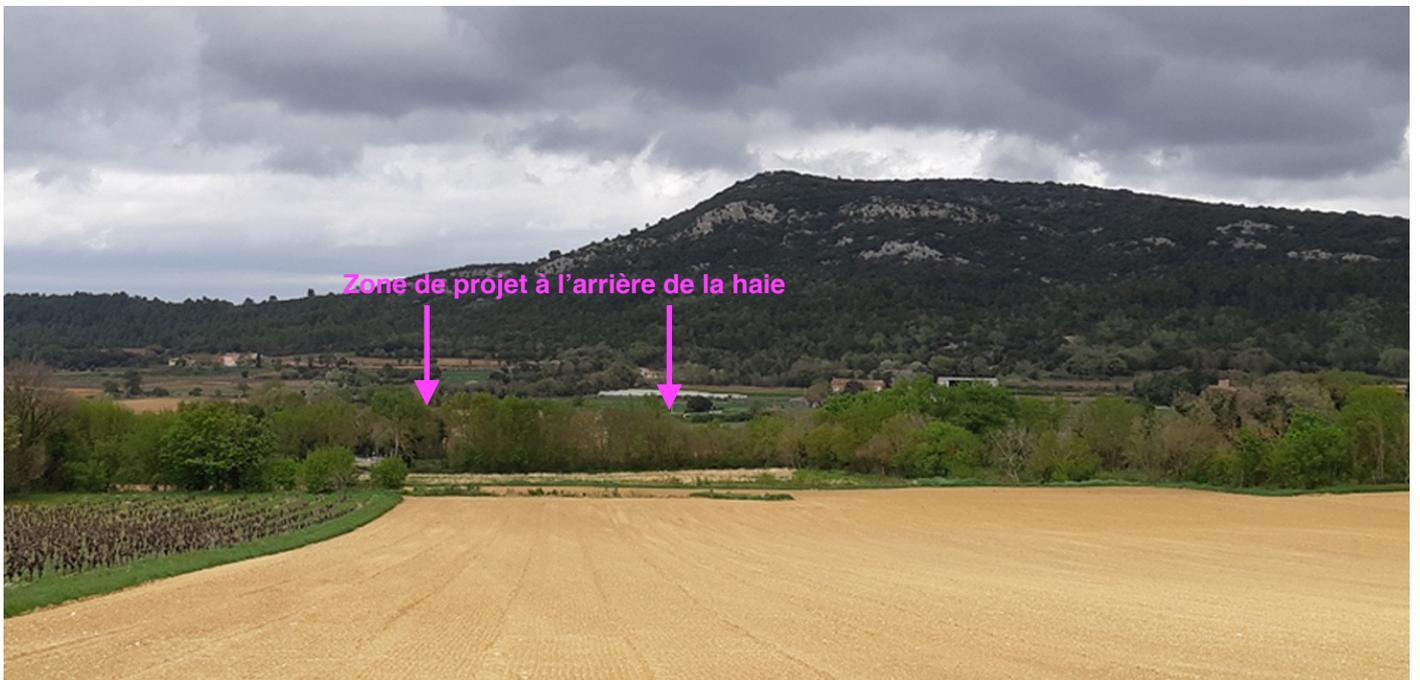
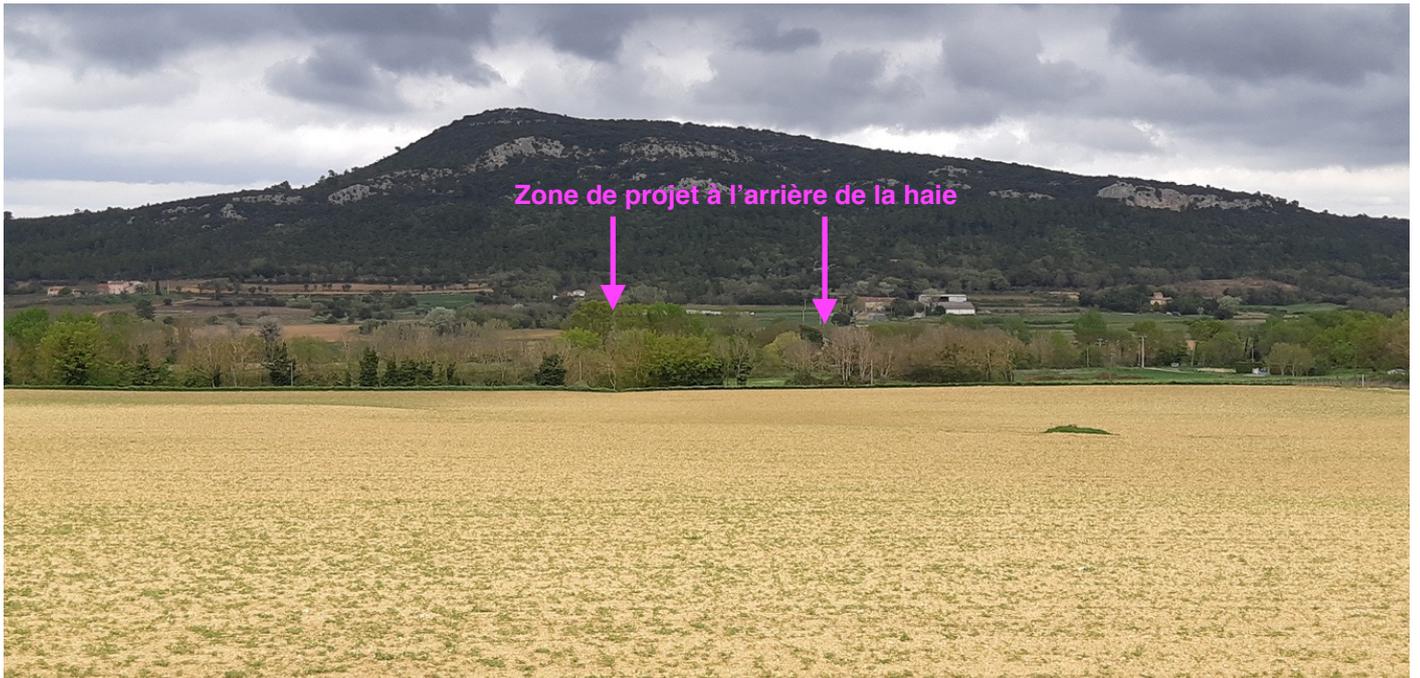
**VUE 1 depuis la lisière des habitations de Rians : la vue est ouverte sur la plaine, mais la distance et la présence de haies ne permettent pas la perception de la zone du projet**



**VUE 2 depuis la RD 561 : la vue est profonde et ouverte, mais la zone de projet reste trop éloignée et masquée par la végétation**



**VUE 3 depuis la RD 561 au droit de la zone de projet : les arbres bordant le ruisseau masquent la zone de projet, et la serre sera probablement entièrement masquée par les arbres de la ripisylve**



**VUES 4-5 depuis les habitations situées au pied des collines sud, au droit de la zone de projet : seule l'extrémité Est de la serre sera peut-être perceptible au-dessus des arbres longeant le ruisseau de la Plaine (ripisylve), essentiellement en période hivernale**

Construction d'une serre agricole - Rians (83)

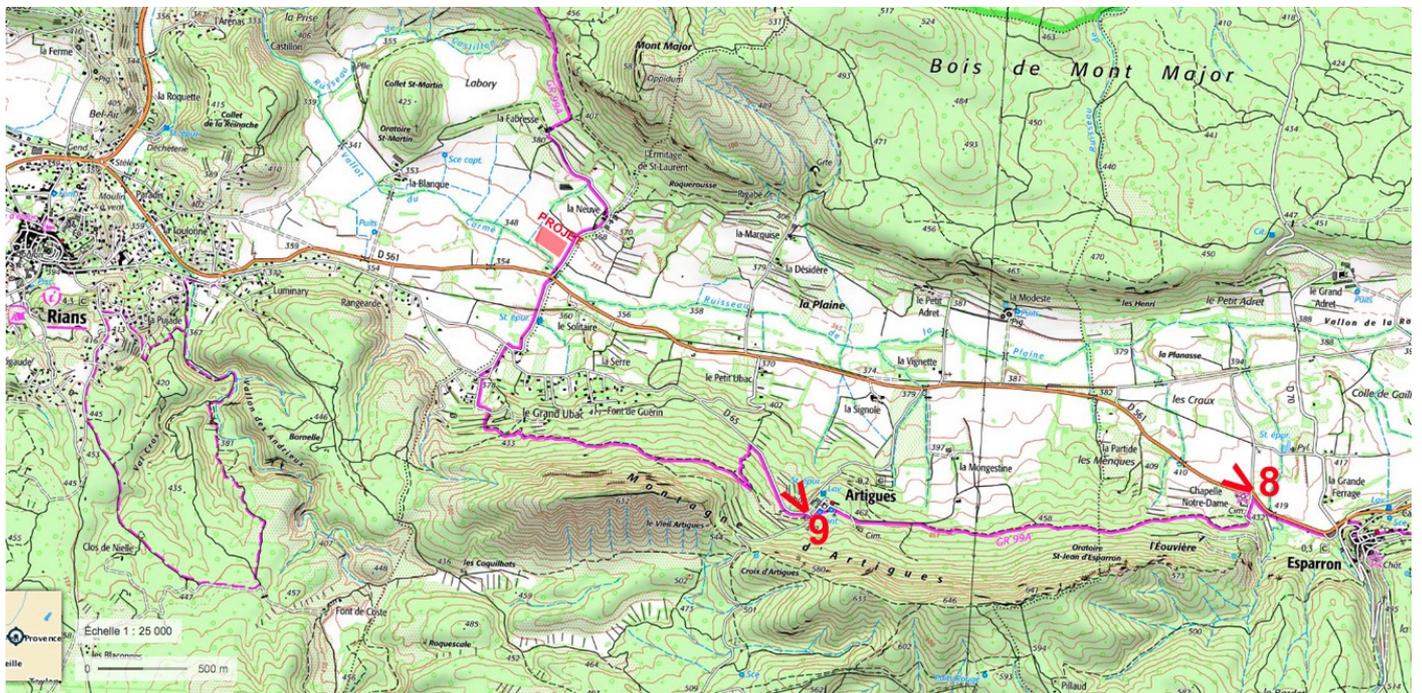


**VUES 6-7 depuis le GR 99A au nord de la zone de projet : la parcelle concernée est visible au sein de l'espace agricole**

En revanche, aucune perception depuis les Monuments Historiques et les sites inscrits ou classés n'est possible en raison de la distance et des nombreux obstacles visuels intermédiaires.

Même le monument le plus proche (4 km), la Chapelle Notre-Dame-du-Revest qui domine légèrement la plaine, ne permet pas d'apercevoir la zone de projet.

De même, le village d'Artigues et son château, repérés dans l'Atlas paysager du Var comme « *Point de vue remarquable* » ne permet aucune perception sur la zone de projet.



**VUE 8 depuis la Chapelle Notre-Dame-du-Revest (monument historique et site classé) : le projet situé au creux de la plaine, à environ 4 km de distance, n'est pas visible**



***VUE 9 depuis le point de vue de l'Artigues : le projet reste masqué par les boisements***

## 5/ IMPACT PAYSAGER

Les façades et la toiture seront entièrement vitrées, à l'exception des versants sud des toitures recouverts par les panneaux photovoltaïques. Les structures métalliques seront en aluminium-galva, les profils de fixation des panneaux photovoltaïques et des vitrages en aluminium anodisé, et les vitrages transparents trempés. Toutes les liaisons électriques sur le site seront enterrées.

Ces caractéristiques procureront à l'ensemble, malgré une emprise relativement importante au sol, une certaine légèreté et une grande transparence, contrairement aux bâtiments agricoles traditionnels. Grâce à cette transparence, la vue n'est pas fermée, et le regard peut traverser les serres pour voir au delà, comme l'illustre, ci-dessous, les photos des modèles de serre en verre qui seront installées sur le site de Rians.



*Exemple de serre chez M. MALARTE témoignant de la transparence d'une serre en verre  
Bezouze (30) - Source : REDEN Solar*

Par ailleurs, le projet ne sera visible d'aucun point de vue éloigné, notamment depuis les monuments historiques situés dans l'aire d'étude.

Seuls les usagers de la RD561, les habitants les plus proches, ainsi que les promeneurs empruntant le GR99A auront une vue partielle et filtrée sur la serre projetée.

La faible fréquentation des abords de la serre, son esthétique visuelle, et sa vocation agricole dans une zone de cultures, justifient le projet et favorise son acceptabilité dans le paysage local.

**Ainsi, l'impact paysager de la future serre agricole en verre sera nul sur le paysage lointain, et très faible sur le paysage local.**